

Convention – cadre de partenariat

Entre le Conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles

ENTRE :

Le Conseil départemental de la Guadeloupe, dont le siège est situé à l'Hôtel du Département Boulevard du gouverneur Général Félix Éboué – 97100 Basse-Terre représenté par son président en exercice Monsieur Guy LOSBAR

Ci-après désigné « **conseil départemental de la Guadeloupe** » ou « **conseil départemental** »

ET

L'université des Antilles, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) dont le siège est situé sur le Campus de Fouillole, BP250, 97157 Pointe-à-Pitre représentée par son président en exercice le Professeur Michel GEOFFROY

Ci-après désignée « **université des Antilles** » ou « **UA** »

Préambule

Le conseil départemental de la Guadeloupe, collectivité de la solidarité et de l'action sociale par excellence dans tout l'archipel, souhaite apporter son soutien aux 8 200 étudiants du pôle Guadeloupe de l'université des Antilles dont près de 45% sont boursiers. Dans ce contexte de fragilité économique du monde étudiant, il est essentiel de prévoir des dispositifs adaptés et pérennes afin de venir en aide à une jeunesse qui fait parfois face à d'importantes difficultés pour étudier et dont dépend l'avenir du territoire.

Le conseil départemental et l'université des Antilles, conscients de l'importance de leurs rôles respectifs dans le développement du territoire guadeloupéen, décident d'unir leurs compétences afin d'offrir à la jeunesse étudiante de Guadeloupe un cadre d'études optimal et des opportunités sociales en matière de mobilité et d'insertion professionnelle.

Considérant que le conseil départemental de la Guadeloupe souhaite accompagner l'université des Antilles dans les domaines de la solidarité et de l'action sociale en faveur des étudiants de l'archipel.

Considérant les engagements pris par l'université des Antilles vis-à-vis de ses territoires d'implantation dans le cadre de la délibération n° 2023-35 de son conseil d'administration en date du 31 mai 2023.

Considérant que l'université des Antilles a notamment pour ambition de renforcer ce lieu de formation, de recherche et d'innovation en garantissant un cadre optimal d'étude et de travail en Guadeloupe selon les dispositions ci-après :

Article 1 : Objet

La présente convention-cadre a pour objet de mettre en place un partenariat entre le conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles notamment sur les thématiques suivantes :

1. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

L'université des Antilles entend développer davantage de formations stratégiques pour le territoire permettant de délivrer des diplômes dans des domaines pointus.

Afin de s'inscrire dans une **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)** efficiente, l'adéquation entre les emplois, les effectifs, les compétences d'une part et la stratégie et les besoins du territoire d'autre part sera favorisée.

En concertation avec le conseil départemental, l'université des Antilles identifiera des compétences nécessaires au territoire de Guadeloupe afin de les décliner au sein de ses formations initiale et continue. Lorsque cela sera possible, les formations concernées feront l'objet de contrats d'apprentissage.

Le conseil départemental de la Guadeloupe accueillera dans ses services les étudiants de l'université des Antilles par le biais de contrats d'apprentissage et contribuera ainsi à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

A titre d'exemple, le Master « ingénierie, gouvernance et pilotage de grands projets » et le parcours « science po » pourront bénéficier du soutien du conseil départemental :

- Le Master « ingénierie, gouvernance et pilotage de grands projets ouvrira en septembre 2024. Il répondra à la nécessité de former des professionnels au montage et au pilotage de grands projets. Il fournira au territoire des diplômés de haut niveau capables de rejoindre les collectivités, entreprises et administrations souhaitant renforcer leurs capacités à répondre à des appels à projets nationaux ou internationaux ou encore à des appels à manifestation d'intérêt. Le pilotage, la gestion, l'ingénierie et la gouvernance de grands projets sont autant de leviers de développement du territoire.
- Le parcours Sciences Po dispensé sur le campus du camp Jacob va offrir la possibilité aux meilleurs étudiants de suivre des enseignements complémentaires et d'obtenir à l'issue de la troisième année de licence, un diplôme universitaire parcours d'excellence Sciences Po Paris ainsi que la possibilité d'accéder au grand oral. Il s'agit là de contribuer à la formation des élites de demain en accompagnant les étudiants qui se distinguent par leurs capacités d'analyse et leur ouverture d'esprit.

Des cycles de formation ambitieux des doctorants incluant les socio-professionnels du territoire ainsi que l'organisation de manifestations scientifiques entre le monde économique et les futurs docteurs seront mis en place afin de renforcer l'insertion professionnelle des diplômés de haut niveau.

Le département a sous sa responsabilité plusieurs institutions patrimoniales et culturelles dont les archives départementales et plusieurs musées. Les collections de documents, d'objets, de pièces archéologiques conservées dans ces établissements constituent des ressources inestimables pouvant servir de supports à des travaux de recherche dans différentes disciplines.

Le Département accordera une bourse doctorale d'un montant de 102 000 euros soit 34 000 euros par année pour une thèse de doctorat d'une durée de 3 ans pour des travaux de recherche portant sur la valorisation de ces ressources. Le Département s'engage à accompagner trois étudiants sur trois années.

Le Département identifie également un besoin de cadres dans les métiers du patrimoine. L'université se propose d'ouvrir :

- Une licence professionnelle mention « valorisation du patrimoine historique et culturel »,
- Un parcours au sein du Master mention « Histoire, civilisations, patrimoine ».

La licence professionnelle formera des professionnels qualifiés en matière de médiation culturelle, de conservation et d'animation du patrimoine. Le Master formera des cadres des métiers du patrimoine.

Dans le cadre des enseignements mis en place dans les métiers du patrimoine, des archives et de la gestion des informations publiques et privées, les étudiants qui suivront cet enseignement pourront être en apprentissage dans ces différents domaines. Ils contribueront notamment au traitement de certains fonds anciens conservés aux archives difficilement communicables car jamais classés de manière systématique.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe soutient les formations identifiées dans le cadre d'une GPEC élaborée conjointement avec l'université des Antilles en accueillant des étudiants de ces formations par le biais de contrats d'apprentissage.

Le coût unitaire d'un contrat d'apprentissage de 6 mois est estimé à 650 euros par mois soit 3 900 euros sur 6 mois. Cet accompagnement concernerait 5 étudiants soit 19 500 euros.

Le coût unitaire pour l'ouverture d'une formation est estimé à 125 000 euros.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe apporte un soutien financier aux étudiants disposant de trop faibles ressources et devant effectuer des mobilités dans le cadre des formations d'excellence telles que le Master « ingénierie, gouvernance et pilotage de grands projets » ou encore le parcours d'excellence Sciences Po.

Le coût unitaire pour la mobilité d'un étudiant est estimé à 1 800 euros (le billet d'avion PTP-ORY, l'hébergement durant 1 semaine et le *per diem*). Ce soutien financier concernerait 10 étudiants soit 18 000 euros.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe participe au financement des manifestations dédiées aux doctorants et aux jeunes docteurs de l'université des Antilles visant à accroître leur insertion professionnelle au sein du territoire.

Le coût d'une manifestation est estimé à 2 500 euros (le buffet et l'accueil des invités).

2. Observatoire des politiques publiques

Le Conseil départemental de la Guadeloupe souhaite mettre en place un observatoire des politiques publiques afin de développer une connaissance fine des problématiques dans le domaine social, de l'insertion, de l'éducation, de la culture ou encore de l'aménagement à l'échelle du territoire guadeloupéen.

L'université des Antilles se propose d'accompagner le Conseil départemental dans cette démarche par le biais de la participation d'universitaires ou encore d'étudiants aux différentes réflexions menées dans le cadre de stages ou de thèses de doctorat. L'université se propose d'intervenir dans le traitement statistique des nombreuses données recueillies par l'observatoire.

A la demande du conseil départemental de la Guadeloupe, l'université des Antilles participe aux réflexions et travaux relatifs à l'observatoire des politiques publiques sur des sujets relevant de ses compétences scientifiques.

3. Campagnes d'information et de prévention en matière de santé

Les enjeux liés à la santé sont fondamentaux pour le territoire. L'université des Antilles à travers l'UFR Santé Hyacinthe Bastaraud a un rôle stratégique à jouer dans la politique de santé aux Antilles françaises, en Guyane et dans la Caraïbe. Le caractère essentiel de cette faculté n'est plus à démontrer et doit être inscrit dans une dynamique servant la diversification des profils, l'intérêt des populations au sein de territoires où les déserts médicaux sont nombreux et où les exigences vis-à-vis des futurs praticiens et des centres hospitaliers universitaires sont importants.

Le Conseil départemental et l'université des Antilles souhaitent mettre en place des **campagnes d'information et de prévention en matière de santé à destination des étudiants et des personnels de l'UA**. Les pathologies ayant une forte prévalence aux Antilles nécessitent en effet un investissement particulier de la part de l'ensemble des acteurs concernés. Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé de l'université des Antilles assurera la coordination de ces différentes campagnes.

Conscient de la nécessité de soutenir un système de santé encore fragile, le Conseil départemental apportera son aide au fonctionnement de la faculté de médecine Hyacinthe Bastaraud en prenant à sa charge la **rémunération de deux chefs de cliniques**, acteurs essentiels à la formation des futurs médecins.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles mèneront conjointement des actions dans le domaine de la santé. Des campagnes d'information et de prévention seront organisées par les deux institutions à destination des étudiants et des personnels de l'université.

Le coût d'une manifestation est estimé à 10 000 euros (le buffet, les stands, les produits, les intervenants professionnels).

Le Conseil départemental de la Guadeloupe prendra à sa charge la rémunération de deux chefs de clinique.

4. Vieillesse de la population guadeloupéenne

Dans les années à venir, la Guadeloupe devra relever le défi du vieillissement de sa population et plus encore selon l'INSEE, à l'horizon 2030, de la dépendance de ses seniors. Cette problématique est un véritable enjeu de société qui touche à la fois le domaine de la santé, de l'économie, du logement, du transport, du tourisme ou encore de la culture. En décembre 2022, l'UA a créé une unité de recherche en santé dédiée au vieillissement en mettant ainsi à la disposition de ses territoires un outil performant alors même que la prise en charge des personnes âgées devient un sujet de plus en plus préoccupant. Le développement de stratégies pertinentes de prise en charge et d'hébergement des personnes âgées est devenu un enjeu crucial. Si les politiques de santé sont aujourd'hui orientées vers le maintien des personnes âgées à domicile ou la prise en charge de la dépendance lourde en EHPAD, il existe des solutions transitoires ou alternatives à l'institutionnalisation pouvant répondre aux besoins individuels des personnes âgées, lorsque le maintien à domicile n'est plus possible ou souhaitable. Étudier ces nouvelles solutions, adaptées au territoire guadeloupéen, est une priorité dans le contexte actuel et cela nécessite des moyens que le conseil départemental pourrait apporter aux chercheurs de l'université des Antilles.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles font du vieillissement de la population guadeloupéenne un sujet majeur et s'engagent à agir ensemble dans ce domaine. Un soutien sera apporté par le conseil départemental aux recherches médicales entreprises à l'UA et dédiées au vieillissement dans notre contexte antillais.

5. Qualité de vie et innovation en faveur des étudiants

L'université des Antilles est un lieu d'innovation pour les étudiants et participe pleinement au développement du territoire. A ce titre, l'UA entend mettre en place des Fab labs afin de permettre aux étudiants de créer, d'innover et de développer des projets ambitieux. Les Fab labs jouent un rôle social significatif puisqu'ils permettent à des étudiants n'ayant pas accès à certaines technologies, faute de moyens, d'inventer, de créer et d'innover ensemble dans un espace dédié.

Prioritairement implantés sur les campus de Fouillole et du Camp Jacob, les Fab labs permettront aux étudiants de partager et d'échanger des connaissances, des savoir-faire sur un logiciel ou une machine, et d'organiser des « after-work » innovants.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe contribuera à la mise à disposition d'outils numériques et de matériel performant pour les utilisateurs qui pourront s'y retrouver afin de dynamiser le tissu économique local.

En collaboration avec les étudiants de l'université des Antilles (élus étudiants, associations, etc.) des réflexions seront menées avec le Conseil départemental de la Guadeloupe afin de mettre en place **des dispositifs d'aide sociale aux publics les plus fragiles**. Le don d'ordinateurs aux étudiants en difficulté économique, le renforcement de la continuité territoriale pour les étudiants originaires de la Désirade, de Marie-Galante ou des Saintes sont autant de sujets prégnants auxquels le département pourra apporter des réponses.

Le conseil départemental de la Guadeloupe contribue à l'amélioration des conditions d'étude sur les campus du Pôle universitaire de Guadeloupe en assurant le financement de projets innovants.

Le conseil départemental financera deux Fab labs (un sur le campus de Fouillole et un sur le campus de Camp Jacob). Le coût unitaire d'un Fab lab est estimé à 20 000 euros soit 40 000 euros pour 2 Fab labs. Un financement d'un montant de 40 000 euros sera donc apporté pour accompagner les projets innovants portés par les étudiants.

Le Conseil départemental accompagne également les étudiants par le biais de dispositif d'aide sociale, notamment en mettant à leur disposition chaque année 25 ordinateurs portables et en accompagnant des étudiants de l'archipel guadeloupéen dans leur mobilité entre les îles de Guadeloupe et leur campus de rattachement.

Le coût unitaire d'un ordinateur est estimé à 1 000 euros soit 25 000 euros pour 25 ordinateurs.

Le coût d'un billet aller-retour Guadeloupe - Martinique est estimé à 300 euros soit 6 000 euros pour 20 étudiants.

Le coût de deux déplacements dans les îles de la Guadeloupe est estimé à 120 euros soit 3 600 euros pour 30 étudiants.

6. Manifestations en collaboration avec le conseil départemental de la Guadeloupe

Le conseil départemental de la Guadeloupe et l'université des Antilles établissent chaque année un programme de manifestations à destination des étudiants ou du grand public sur des sujets de société majeurs. Une master class destinée aux étudiants de l'université des Antilles pourra être organisée conjointement. Ces temps d'échange avec les étudiants sont des moments uniques au cours desquels le prisme de la jeunesse est mis en exergue.

Le conseil départemental pourra également être associé à l'organisation de la venue de l'invité annuel du parcours d'excellence Sciences Po. Chaque année en effet une personnalité au parcours inspirant est conviée à donner une conférence destinée aux étudiants de la filière science po du campus du Camp Jacob.

L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe s'associent afin de réaliser une manifestation d'envergure destinées aux étudiants ou au grand public.

Le coût d'une manifestation est estimé à 4 000 euros (le buffet, les intervenants professionnels).

7. Liens avec les Amériques

L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe souhaitent favoriser la création de liens forts et pérennes avec l'université d'Howard à Washington DC aux Etats-Unis d'Amérique.

Une convention tripartite sera signée avec l'université d'Howard, le conseil départemental et l'université des Antilles. Elle présentera l'ensemble des actions communes entre ces trois institutions et précisera notamment les actions de mobilités entrantes et sortantes des étudiants et des personnels des deux universités concernées.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe accompagne financièrement la mobilité des étudiants de la licence langues étrangères appliquées dans le cadre de leur stage obligatoire dans les pays de la Caraïbe ou dans les Amériques.

L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe s'associent afin de favoriser la mobilité des étudiants et du personnel de l'UA dans l'espace américain et caribéen.

Le coût unitaire pour la mobilité d'un étudiant dans la Caraïbe est estimé à 2 000 euros (le billet d'avion et l'hébergement). Ce soutien financier concernerait 25 étudiants soit 50 000 euros.

8. Partenariat culturel

Le Département proposera un pass culture qui facilitera l'accès des étudiants aux institutions culturelles relevant de sa responsabilité et qui leur offrira l'opportunité de rencontres privilégiées avec les personnalités et les artistes invités à des manifestations organisées par la collectivité ou ses partenaires.

L'université des Antilles et le Conseil départemental de la Guadeloupe s'associent afin de réaliser des manifestations culturelles ou artistiques d'envergure destinées aux étudiants ou au grand public.

Le coût d'une manifestation est estimé à 5 000 euros (le buffet, les intervenants professionnels).

Article 2 : Engagements de l'université des Antilles

L'université des Antilles s'engage à mettre en place les actions mentionnées à l'article 1 et établir des bilans annuels.

L'université des Antilles s'engage à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre des moyens de communication. Il devra être fait état du présent partenariat dans toute communication réalisée dans le cadre de son exécution. Les parties devront être identifiées sur tout document ou action par apposition des deux logos.

Article 3 : Engagements du Conseil départemental de la Guadeloupe

Le Conseil départemental de la Guadeloupe s'engage sur une enveloppe annuelle moyenne de 450 000 euros de crédits afin de financer cette convention - cadre de partenariat.

La commission de suivi se chargera de ventiler les crédits mobilisés chaque année par le Conseil départemental de la Guadeloupe sur les mesures qui figurent dans le tableau en annexe.

Le Conseil départemental de la Guadeloupe s'engage à valoriser les actions relevant de cette convention par la sollicitation des médias et la mise en œuvre des moyens de communication. Il devra être fait état du présent partenariat dans toute communication réalisée dans le cadre de son exécution. Les parties devront être identifiées sur tout document ou action par apposition des deux logos.

Article 4 : Durée de la convention – Résiliation – Modification

La présente convention est établie pour une **durée de trois ans** à compter de sa signature. Elle est renouvelable une fois par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée à tout moment à l'initiative de l'une ou de l'autre partie sous réserve de respecter un préavis de six mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Les parties s'accorderont sur les modalités de résiliation dans le cadre des projets en cours, notamment ceux incluant les étudiants.

La présente convention pourra être modifiée exclusivement par voie d'avenant signé des parties.

Article 5 : Suivi de l'exécution de la convention

La présente convention-cadre fera l'objet de conventions d'application selon les projets qui seront portés. Un plan d'action décrivant les actions précises à mener et leur calendrier est établi par les deux partenaires dans les deux mois suivant la signature de la présente convention.

Un bilan annuel de la mise en œuvre de la convention-cadre et de ses conventions d'application sera effectué en fin d'année universitaire par l'université des Antilles et sera présenté dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les deux parties.

Article 6 : Règlement des litiges

En cas de litige survenant dans l'interprétation et/ou l'exécution de la présente convention, les parties tenteront de trouver une solution amiable. Si cette procédure s'avère infructueuse, les parties pourront saisir le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait en deux exemplaires originaux.
Fait à Pointe-à-Pitre, le 20 décembre 2023

Le Président du conseil départemental de la Guadeloupe

M. Guy LOSBAR



Le Président de l'université des Antilles

Professeur Michel GEOFFROY



ANNEXE : POSTE DE DÉPENSES

Poste de dépenses	Année 1	Année 2	Année 3
Bourse doctorale : attribution d'une bourse annuelle pour une thèse de doctorant (concernera trois étudiants)	102 000	102 000	102 000
Contrat d'apprentissage : réalisé dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences axés sur les métiers du patrimoine (5 étudiants concernés)	19 500	19 500	19 500
Formation : réalisée dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, axée patrimoine, archives, gestion	125 000	125 000	125 000
Mobilité des étudiants hexagone (10 étudiants concernés)	18 000	18 000	18 000
Manifestation doctorant pour leur insertion professionnelle	2 500	2 500	2 500
Manifestation village santé	10 000	10 000	10 000
Chefs clinique (rémunération pour deux chefs clinique)	45 672	68 508	22 836
Projets innovants étudiants (création de deux fab lab)	20 000	20 000	- €
Ordinateurs (25 étudiants concernés)	25 000	25 000	25 000
Transports Martinique (20 étudiants concernés)	6 000	6 000	6 000
Transports Iles de Guadeloupe (30 étudiants concernés)	3 600	3 600	3 600
Manifestation d'envergure (1 manifestation)	4 000	4 000	4 000
Mobilité Caraïbe (25 étudiants concernés)	50 000	50 000	50 000
Manifestation Culturelle (1 manifestation)	5 000	5 000	5 000
Total	436 272	459 108	393 436